

Mardi 2 mars 2021 :

Le fait qu'un ancien président de la République, qui a été garant de l'indépendance de la Justice, soit condamné par un tribunal correctionnel est déjà suffisamment rare pour que cela constitue un évènement important de la vie politique française.

Mais qu'il s'agisse d'une condamnation à de l'emprisonnement ferme (*trois ans, dont un ferme*) et l'ensemble du microcosme médiatico-politique est soudainement entré en ébullition hier après-midi, telles des fourmis qui s'agitent dans leur fourmilière.

Fidèle à une ligne de conduite aujourd'hui bien établie à laquelle je n'entends pas déroger, il ne sera pas question ici de commenter le jugement par lequel Nicolas Sarkozy a été condamné pour corruption et trafic d'influence aux côtés de son ancien avocat, Thierry Herzog, et du magistrat Gilbert Azibert.

Les trois prévenus ayant relevé appel, ils demeurent donc présumés innocents et ils peuvent - et doivent - bénéficier de ce principe.

Aussi, toute autre analyse que factuelle serait prématurée dans l'attente de l'arrêt d'appel.

Mais il convient néanmoins de s'attacher à trois séries d'observations.

La première concerne le Parquet national financier (PNF) que d'aucuns vouent aux gémonies. Sous le bénéfice des réserves déjà formulées lors du procès Fillon (lire [réflexions gaullistes CC, 30/06/20](#)), ce n'est pas lui qui a jugé l'ancien président de la République. Son rôle était de poursuivre. Si le PNF doit changer, cela ne devrait-il pas être aussi le cas de l'ensemble du Parquet français ?

Ceux qui tirent à boulets rouges contre l'institution judiciaire devraient s'appliquer à eux-mêmes leurs propres conseils... car s'il n'appartient pas aux magistrats de faire de la politique, l'inverse est aussi vrai : la salle d'audience n'est pas une tribune politique !

La réalité, c'est que le besoin d'exemplarité (*réel ou instrumentalisé*) a changé le rapport à la justice de la classe politique. Les critiques relèvent avant tout d'un opportunisme politique à courte vue issu des rangs de responsables politiques - qui se sont longtemps sentis intouchables - craignant pour leur matricule car ils se rendent compte que plus personne, pas même un ancien chef de l'État, ne peut passer entre les gouttes. Il faudra bien qu'ils s'y fassent.

Deuxième point, les conditions dans lesquelles les enquêteurs ont intercepté des conversations téléphoniques entre l'ancien président et son avocat, ont provoqué l'indignation - justifiée - de nombreux avocats. Le secret professionnel est battu en brèche et ce verdict est un mauvais signe pour la profession d'avocat car il conduirait à ce que plus aucune conversation avec son avocat ne soit confidentielle en dehors d'une ligne téléphonique officielle. Cela porte clairement atteinte au libre exercice de la profession d'avocat.

Enfin, dernier point, plus politique celui-là. Compte tenu du calendrier judiciaire et des délais de procédure mais aussi des autres affaires qui l'attendent (*procès Bygmalion le 17 mars*), toute chance de retour en 2022 est exclue pour Nicolas Sarkozy. Y croyait-il vraiment lui-même après son come-back raté de 2016 ?

Les messages de soutien - voire d'allégeance - qui ont afflué hier, sont peut-être le seul vrai enseignement à tirer de cette décision judiciaire. Notamment sur l'état de santé de la droite...

Est-elle donc à ce point en mal de représentants légitimes pour en être encore à espérer le retour de son héraut ?

En surjouant le registre politique sans la moindre distanciation, cette famille politique prouve son incapacité à comprendre les réalités du monde d'aujourd'hui et confirme qu'elle ne risque pas de revenir de sitôt au pouvoir !